

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 26 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DEVE 61** Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2018 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL.

#### Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose un partenariat avec la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL sous la forme d'une convention en vue de la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement BiodiversiTerre ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en date du 12 mars 2018,

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en date du 5 mars 2018,

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en date du 5 mars 2018,

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Est approuvée la signature d'une convention de partenariat avec la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL en vue de la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement BiodiversiTerre.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**